



Église des Pays de l'Ain

1^{er} novembre 2021 • N° 11



« Des pauvres, vous en aurez toujours avec vous. »

Message du Pape François pour la 5^e Journée Mondiale des Pauvres.

[Il existe un lien indissociable] entre Jésus, les pauvres et l'annonce de l'Évangile.

Le visage de Dieu qu'il révèle est en effet, celui d'un Père pour les pauvres et proche des pauvres. Toute l'œuvre de Jésus affirme que la pauvreté n'est pas le fruit de la fatalité, mais le signe concret de sa présence parmi nous. Nous ne le trouvons pas quand et où nous le voulons, mais nous le reconnaissons dans la vie des pauvres, dans leur souffrance et leur misère, dans les conditions parfois inhumaines dans lesquelles ils sont forcés de vivre. Je ne me lasse pas de répéter que les pauvres sont de véritables évangélistes parce qu'ils ont été les premiers à être évangélisés et appelés à partager le bonheur du Seigneur et de son Royaume (cf. Mt 5, 3).

Les pauvres de toute condition et de toute latitude nous évangélisent, car

ils nous permettent de redécouvrir de manière toujours nouvelle les traits les plus authentiques du visage du Père. « Ils ont beaucoup à nous enseigner. En plus de participer au sensus fidei, par leurs propres souffrances ils connaissent le Christ souffrant. Il est nécessaire que tous nous nous laissions évangéliser par eux. La nouvelle évangélisation est une invitation à reconnaître la force salvifique de leurs existences, et à les mettre au centre du cheminement de l'Église. Nous sommes appelés à découvrir le Christ en eux, à prêter notre voix à leurs causes, mais aussi à être leurs amis, à les écouter, à les comprendre et à accueillir la mystérieuse sagesse que Dieu veut nous communiquer à travers eux. Jésus est non seulement du côté des pauvres, mais partage avec eux le même sort. C'est aussi un enseignement fort pour ses disciples de tous les temps.

François

Agenda de notre évêque

Du mardi 2 au lundi 8 novembre

Assemblée plénière des évêques à Lourdes

Mardi 9 novembre

Visite pastorale de l'Institution Lamartine à Belley
Conseil pastoral à Belley

Mercredi 10 novembre

Rencontre de l'économe et du vicaire général

Samedi 13 novembre

Confirmations à Vonnas
Confirmations à St-Denis-les-Bourg

Dimanche 14 novembre

Bénédiction de l'orgue de Thoissey

Du dimanche 14 au mardi 16 novembre

Session du presbyterium à Viviers

Mercredi 17 novembre

Assemblées générales des SCI
Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique et du vicaire général
Conseil de tutelles congréganistes
Conseil diocésain de l'Enseignement catholique

Jeudi 18 novembre

Comité académique de l'Enseignement catholique à Lyon
Messe et présentation du diocèse aux participants de la session UAC

Vendredi 19 novembre

Rencontre de l'économe et du vicaire général
Fraternité missionnaire diocésaine
Réunion discernement embauche
Soirée avec les pèlerins marcheurs

Samedi 20 novembre

Confirmations à Ars

Dimanche 21 novembre

Célébration jubilaire du centenaire de la congrégation des Dominicaines de l'Eucharistie à Neuville-sur-Ain

Mardi 23 novembre

Rencontre des évêques et directeurs diocésains de l'Enseignement catholique de la région

Mercredi 24 novembre

Présentation du rapport statistique annuel du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France
Messe de la sainte Geneviève à Notre-Dame de Bourg

Vendredi 26 novembre

Travail avec l'équipe provinciale vocations filles

Dimanche 28 novembre

Dîner avec les chapelains de Lourdes

Du lundi 29 novembre au dimanche 5 décembre

Visite pastorale des groupements paroissiaux de Feillens et Pont-de-Vaux

Statuts diocésains des doyennés et des doyens

Depuis la constitution des doyennés dans leur configuration actuelle en 2013, la question de la mission des doyens a été plusieurs fois à l'ordre du jour du Conseil presbytéral :

- En mai 2013, il a été suggéré d'établir une feuille de route énumérant trois priorités : rassembler les prêtres du doyenné, veiller au bien-être de chaque prêtre, faire le lien entre le doyenné et l'autorité diocésaine.
- En octobre 2018, il a été demandé de reformuler la mission des doyens (par rapport au texte de 1997) : un projet de statut a été élaboré en 2019, mais n'a été ni étudié, ni promulgué.
- En juin 2021, suite aux préconisations de l'audit du diocèse sur la gouvernance du diocèse, il a été jugé préférable de valoriser la mission des doyens plutôt que de confier au Conseil presbytéral une mission ne relevant pas de sa compétence.
- En octobre 2021, le projet de 2019 a été étudié et plusieurs modifications ont été suggérées.

Les normes diocésaines ne prétendent pas remplacer les normes universelles qui conservent leur pertinence ecclésiale tout en étant difficilement réalisables dans bien des cas en raison de l'importance des tâches pastorales. Les Statuts diocésains souhaitent

encourager les doyens dans leurs missions prioritaires en tant que doyens. Ces statuts ne porteront le fruit escompté que dans la mesure où ils seront mis en œuvre dans un esprit théologique, c'est-à-dire en considérant la mission de chacun (prêtres, curés, doyens, évêque) sous le regard de la foi, de l'espérance et de la charité, en vue de la croissance du Corps du Christ.

Les présents « Statuts diocésains des doyennés et des doyens » remplacent le document intitulé « Les Doyens » promulgué dans EPA 1997, n°21, du 5 décembre 1997, pp. 933-935.

Ces Statuts sont suivis de deux Annexes :

- Le texte des normes universelles qui régissent la mission des doyens : canons 374, 553-555 du Code de Droit canonique.
- L'extrait du décret de l'évêque sur le processus du changement des curés concernant le rôle du doyen dans ce processus : cf. EPA 2016, n°5, 1^{er} mai, p. 12-13.

Préambule

Pour promouvoir la vie et le ministère des prêtres et leur communion avec l'évêque, successeur des apôtres, celui-ci exhorte les doyens à exercer leur mission selon les priorités définies dans les présents statuts élaborés selon les avis donnés par le Conseil presbytéral en octobre 2018, en juin et en octobre 2021 (cf. EPA 2019, n°1, janvier, pp. 4-5 ; EPA 2021, n° 9, septembre, p. 10). Ces priorités précisent les normes canoniques universelles des canons 553-555 du Code de Droit Canonique et le décret de l'évêque, en date du 28 avril 2016, sur le changement des curés.

Article 1. Définitions

§1. Un doyenné est un ensemble de paroisses ou de groupements paroissiaux confiés à la sollicitude fraternelle d'un doyen en vue de « favoriser l'exercice de la charge pastorale par une action commune » (cf. can. 374, §2), selon les orientations diocésaines.

§2. Les doyennés sont constitués de telle sorte qu'ils comportent un groupe de prêtres suffisant pour collaborer fraternellement.

§3. Un doyen est un prêtre résidant sur le territoire du doyenné et y exerçant une mission pastorale. Il est nommé par l'évêque pour une période de trois ans renouvelable.

Article 2. Missions des doyens

§1. Leur première mission est de

veiller au bien de chaque prêtre du doyenné : que personne ne manque d'une aide fraternelle dans sa vie spirituelle, dans sa santé et dans sa vie matérielle.

§2. Leur seconde mission est de rassembler les prêtres du doyenné en fonction des possibilités locales (périodicité, formes, contenus) pour promouvoir à la fois la communion sacerdotale, la formation permanente et l'action pastorale, selon les orientations données par l'évêque en concertation avec le conseil presbytéral.

§3. Leur troisième mission est d'aider l'évêque et le vicaire général dans la préparation des nominations en les assistant dans leurs démarches.

§4. Les doyens exercent leurs missions par les contacts personnels qu'ils entretiennent avec l'évêque, le vicaire général et les prêtres concernés, mais aussi par le moyen des assemblées régulières des doyens.

Article 3. Assemblée des doyens

§1. Les doyens sont convoqués régulièrement en assemblée autour de l'évêque. Ils participent aussi régulièrement au conseil presbytéral, à titre d'invités.

§2. L'assemblée des doyens a pour rôle d'aider l'évêque à mettre en œuvre les grandes orientations diocésaines arrêtées avec le Conseil presbytéral.

§3. Au début de chaque réunion, un doyen est invité à rédiger le compte

rendu de la réunion, lequel doit être signé par l'évêque.

Article 4. Dispositions réglementaires

§1. Les présents statuts entrent en vigueur à dater de leur promulgation dans le bulletin officiel du diocèse (novembre 2021).

§2. Toutes les normes diocésaines précédentes relatives aux doyens et aux doyennés non reprises dans les présents statuts sont abrogées, nonobstant toutes choses contraires.

Le vendredi 22 octobre 2021, en la fête de saint Jean-Paul II.

† Pascal ROLAND

Par mandement

P. Christian JOSSELIN

Chancelier

Statuts diocésains des doyennés et des doyens – Annexes

Normes universelles : canons 374, 553-555 du Code de Droit canonique

Can. 374 — § 1. Tout diocèse ou toute autre Église particulière sera divisée en parties distinctes ou paroisses.

§ 2. Pour favoriser l'exercice de la charge pastorale par une action commune, plusieurs paroisses voisines peuvent être unies dans des regroupements particuliers comme les vicariats forains.

Can. 553 — § 1. Le vicaire forain, appelé aussi doyen, archiprêtre ou autrement, est le prêtre mis à la tête d'un vicariat forain.

§ 2. À moins d'une autre disposition du droit particulier, le vicaire forain est nommé par l'Évêque diocésain, après que celui-ci, à son jugement prudent, ait entendu les prêtres qui exercent leur ministère dans ce vicariat.

Can. 554 — § 1. Pour l'office de vicaire forain, lequel n'est pas lié à celui d'une paroisse déterminée, l'Évêque diocésain choisira un prêtre qu'il aura jugé idoine, en tenant compte des circonstances de lieux et de temps.

§ 2. Le vicaire forain est nommé pour un temps déterminé fixé par le droit particulier.

§ 3. Pour une juste cause, à son

propre jugement, l'Évêque diocésain peut librement révoquer de sa charge le vicaire forain.

Can. 555 — § 1. Outre les facultés qui lui sont légitimement accordées par le droit particulier, les obligations et les droits du vicaire forain sont :

1° de promouvoir et coordonner l'action pastorale commune dans le vicariat forain ;

2° de veiller à ce que les clercs de son district se conduisent conformément à leur état et remplissent leur office avec soin ;

3° de veiller à ce que les fonctions religieuses soient célébrées selon les prescriptions de la sainte liturgie ; à ce que la beauté et la propreté des églises, du mobilier et des objets sacrés, surtout dans la célébration eucharistique, et la conservation du très Saint-Sacrement, soient assurées avec soin ; à ce que les registres paroissiaux soient correctement tenus à jour et conservés convenablement ; à ce que les biens ecclésiastiques soient administrés avec attention ; enfin, à ce que la maison paroissiale soit soigneusement entretenue.

§ 2. Dans le vicariat qui lui est confié, le vicaire forain :

1° fera en sorte que, selon les dispositions du droit particulier, les clercs se réunissent à des dates prévues pour des cours, des réunions théologiques ou des conférences, selon le can. 279, § 2 ;

2° veillera à ce que les prêtres

de son district soient soutenus spirituellement, et il aura aussi le plus grand soin de ceux qui se trouvent dans des situations difficiles ou aux prises avec des problèmes délicats.

§ 3. Le vicaire forain veillera à ce que les prêtres de son district dont il connaîtrait la grave maladie, ne manquent d'aucun secours matériel ou spirituel et que, s'ils viennent à décéder, ils reçoivent de dignes funérailles; il veillera encore à ce que, en cas de maladie ou de mort, les registres, les documents, les objets sacrés et les autres choses appartenant à l'Église ne soient ni perdus ni dérobés.

§ 4. Le vicaire forain est tenu par l'obligation de visiter les paroisses de son district selon les directives portées par l'Évêque diocésain.

Décret du 28 avril 2016, article 3-5 : EPA 2016, n°5, pp. 12-13.

Article 3. Le doyen dont relève la paroisse qui va recevoir un nouveau curé doit prendre contact avec le curé en charge et le curé nommé. Avant la fin de l'année pastorale en cours (au moins un ou deux mois avant l'arrivée du successeur) il préside une rencontre commune au cours de laquelle le curé en charge présente au curé nommé :

- Le dossier pastoral et le dossier administratif dont il est question à l'article 1.
- Les registres paroissiaux : catholicité, conseils...
- Les comptes et la situation

financière de la paroisse.

- L'état des lieux (presbytère, églises, chapelles et salles paroissiales).

Lorsque le curé en charge a l'usage de son propre mobilier, il doit prévoir avec le curé nommé la réinstallation du mobilier paroissial. Si la paroisse doit engager des frais pour renouveler ce mobilier, elle peut bénéficier du forfait diocésain d'installation en demandant l'accord préalable de l'économiste diocésain.

Article 4. En présence du doyen, est fixée d'un commun accord la date d'arrivée du curé nommé de telle sorte qu'il soit matériellement installé à la date prévue par sa nomination.

Article 5. Lorsque le doyen est personnellement concerné par le changement, c'est le vicaire épiscopal de l'archidiaconé qui préside la rencontre entre les deux curés ou, à défaut de ce dernier, le vicaire général.

Listes des doyens

- **Doyenné de Bourg-en Bresse**
P. Dominique BLOT
- **Doyenné du Revermont**
P. Adrien DIAKIODI
- **Doyenné de Bresse**
P. Aimé Fulbert OWAH
- **Doyenné du Bugey-Sud**
P. Xavier RENDU
- **Doyenné du Haut-Bugey**
P. Laurent REVEL
- **Doyenné du Pays de Gex et Michaille**
P. Marc MARTIAL
- **Doyenné de la plaine de l'Ain**
P. Marcel TAVEL
- **Doyenné de la Côtière**
P. Rosaire MANGALA
- **Doyenné du Val-de-Saône**
P. Jean-Luc DÉBARBOUILLÉ
- **Doyenné de Dombes**
P. Olivier BÉREND

Rapport de la CIASE : tristesse, honte et compassion

Communiqué du diocèse de Belley-Ars suite à la remise du rapport de la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise

Ce mardi 5 octobre 2021, la Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise (CIASE) a rendu son rapport à la Conférence des Évêques de France et la Conférence des Religieux et Religieuses de France.

L'Eglise toute entière est pétrifiée face à l'ampleur des abus sexuels commis par des clercs au cours de ces dernières décennies. Tout d'abord notre tristesse est immense face au nombre de victimes, à chacune de ces vies abîmées ou détruites, aux souffrances endurées. Notre honte est grande face au nombre des agresseurs, aussi minoritaires soient-ils parmi les prêtres, religieux, religieuses et laïcs. Enfin, nous devons faire notre examen de conscience : pendant ces décennies, l'Eglise n'a souvent pas su écouter la parole des victimes, et n'a ainsi pas permis que la justice soit rendue.

Nous remercions Jean-Marc Sauvé et les membres de la CIASE pour ce rapport, dur mais juste. Nous remercions aussi les victimes qui ont accepté de participer à ses travaux.

8 • EPA Novembre 2021

Dans un mois, du 3 au 8 novembre 2021, les évêques de France se réuniront à Lourdes pour leur assemblée plénière. Nous prendrons le temps d'échanger sur ce rapport, d'en analyser les 45 recommandations. Nous réfléchirons ensemble aux améliorations et aux nouvelles mesures à mettre en place pour que de tels actes ne puissent plus se reproduire et que l'Eglise soit une Maison sûre.

Mais pour l'instant, pour l'Eglise, l'heure est à la tristesse, à la honte et à la compassion. Nous avons cependant conscience que ce que nous ressentons est sans commune mesure avec la souffrance des victimes et de leurs proches, et c'est avant tout à eux que nous pensons aujourd'hui, en leur demandant pardon pour ce qu'ils ont subi de la part de membres de notre corps.



Décès dans la famille diocésaine

Le diocèse recommande à vos prières :



M. l'Abbé Georges GUIFFRAY, chapelain honoraire de Lourdes, décédé à Seillon Repos (Péronnas), le dimanche 10 octobre 2021, à l'âge de 90 ans. Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 14 octobre à 14h, en la co-cathédrale Notre Dame de Bourg-en-Bresse. Il a ensuite été inhumé au cimetière de Pont-d'Ain (carré des prêtres).

Né le 16 janvier 1931 à Conand, dans le hameau de Chariot, dans le Bugey-sud. Depuis le plus jeune âge, il a le désir de devenir prêtre, pour être « comme Monsieur le Curé » !

En 1942, il entre à l'Ecole apostolique Saint-Nicolas à Bourg pour le CM2, puis au Petit Séminaire de Méximieux, où il reste de la 6^e à la

Philo. En 1950, il rejoint le Grand Séminaire à Belley, où il reste jusqu'en 1957, années interrompues par son service militaire d'avril 1952 à octobre 1953.

Il est ordonné prêtre le 24 février 1957 en la cathédrale de Belley par Mgr Fourrey. Il célèbre sa première messe à Conand, le dimanche 3 mars 1957.

Après quelques remplacements, il est nommé vicaire à Divonne-les-Bains, Gex et Vesancy (1957-1968), puis aumônier diocésain du mouvement des Chrétiens dans le Monde Rural (1968-1977).

De 1977 à 1988, il est curé des paroisses du groupement de Cessy et doyen du secteur du Pays de Gex. En 1988, il est nommé curé du groupement de Champagne-en-Valromey et vicaire épiscopal du Bugey-Sud (1988-1991) puis du Haut-Bugey et du Pays de Gex (1991-1994). Il est dans le même temps responsable diocésain de la pastorale familiale (1988-1994).

En 1994, Mgr Guy-Marie Bagnard le nomme vicaire général avec la responsabilité diocésaine des diacres permanents, de la pastorale familiale, de l'apostolat des laïcs et des chantiers diocésains (1994-2008).

Admis à prendre sa retraite à Seillon Repos en juin 2008, il est jusqu'à son décès responsable de la communauté des prêtres résidents et aumônier de la maison de retraite.

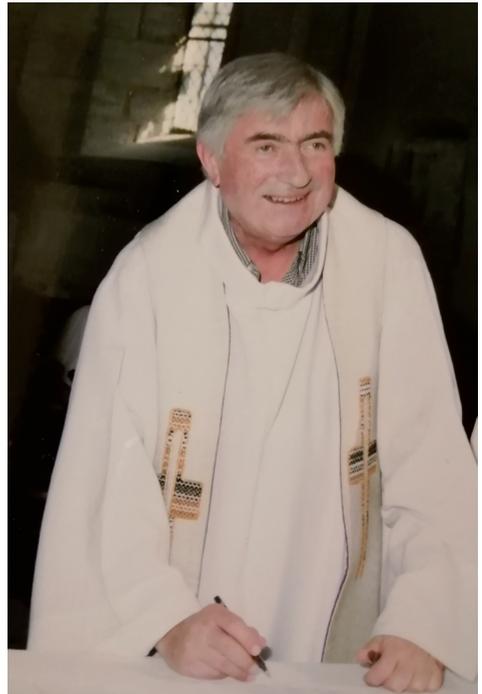
« Depuis mon ordination, mon principe a toujours été de ne rien demander et de ne rien refuser. J'ai toujours accepté, après réflexion et prière, les responsabilités que mon évêque m'a confiées. J'ai toujours eu l'impression d'avoir à tenir des responsabilités au-dessus de mes capacités. J'ai fait humblement ce que j'ai pu, je regrette de n'avoir pas fait davantage. Le Seigneur me connaît. Le Seigneur le loue pour tout ce qu'il a fait en moi et pour ce qu'il a pu faire en se servant de moi.

*J'ai été un prêtre heureux.
Magnificat. »*

Monsieur Jean FAURE, papa du P. Emmanuel FAURE, décédé le 11 octobre 2021, à l'âge de 88 ans, à Brive-la-Gaillarde (Corrèze).

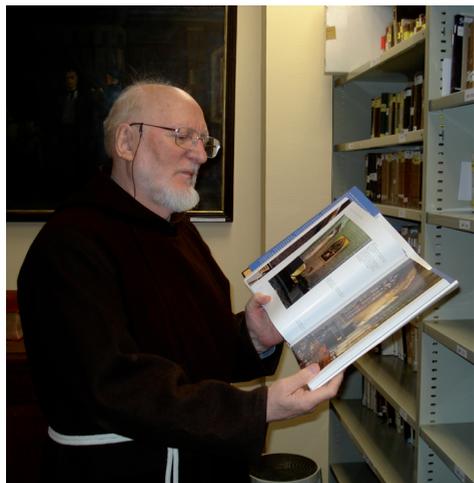
M. l'Abbé Henri CHAPUIS, décédé à Viriat, le mercredi 13 octobre 2021, à l'âge de 78 ans. Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 20 octobre à 10h, en l'église Saint-Pierre de Viriat. Il a ensuite été inhumé au cimetière de Viriat.

Né le 21 septembre 1943 à Viriat, il fût ordonné prêtre le 27 juin 1970 en l'église Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse.



Il fût successivement aumônier d'action catholique rurale en Haute Bresse et membre de l'équipe sacerdotale de Pont-de-Vaux (1970-1975), curé de Replonges (1975-1988), Bellignat, Dortan, Géovresset et Veyziat (1988-2000), St-Denis-en-Bugey, Château-Gaillard et St-Maurice de Rémens (2000-2001), Lhuis, Brégnier-Cordon et Serrières de Briord (2001-2012).

Pour des raisons de santé, il avait été admis à prendre sa retraite en 2012, à Viriat.



Le Père Régis-Etienne CARTON, membre de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins, décédé à l'Ehpad Saint-François d'Angers le jeudi 14 octobre 2021, à l'âge de 91 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le lundi 18 octobre 2021, à 15h, en la Chapelle du Couvent des Capucins d'Angers. Elles ont été suivies de l'inhumation dans le cimetière du Couvent.

Message de la Province de France des Frères Mineurs Capucins

Notre frère Régis CARTON est né à Béthune le 10 mars 1930, deuxième enfant d'une famille comptant trois sœurs dont une sera religieuse. Son père était cheminot. Dès l'âge de 17 ans il est entré à l'école des capucins Saint Fidèle à Angers et en 1949 le 4 septembre, il a commencé son noviciat au Mans sous le nom de frère Régis Étienne. Il a émis ses

premiers vœux le 10 septembre 1950. Il a rejoint le couvent de Tours pour ses études de philosophie et après son service militaire, il est revenu à Tours pour ses études de théologie.

Il a émis ses vœux perpétuels le 1^{er} avril 1956 et a reçu l'ordination sacerdotale le 29 juin 1957. Il a fait son année de pastorale en 1958 à Saint-Germain-en-Laye.

C'est à Dinard en 1959 qu'il a débuté sa vie pastorale en qualité de professeur, prédicateur chargé du Tiers Ordre et de la pastorale des vocations jusqu'en 1963. Il y sera aussi directeur de colonies de vacances. En juillet 1963, il est devenu secrétaire provincial à la fraternité de Paris-Boissonnade, puis en 1965 à Paris-Molitor et adjoint au responsable national du TOF. En octobre 1969, il est nommé à Versailles où il assure au couvent des activités paroissiales en notre chapelle.

C'est en décembre 1970 qu'il part comme secrétaire français à la Curie générale à Rome jusqu'en 1983 ; il y a assuré aussi plusieurs services : responsable du BCI, sous secrétaire général des missions, tout en étant aumônier et confesseur des religieuses Franciscaines de Blois et Libanaises.

À son retour en France il assure

alors un service pastoral à Neung-sur-Beuvron et en 1985 il devient bibliothécaire provincial à Paris et archiviste provincial à partir de 1993 et assure ses missions avec passion et grande précision. En octobre 1999, il quitte Paris et devient à Ars-sur-Formans, archiviste chargé des archives du curé d'Ars, tout en étant également confesseur au sanctuaire d'Ars. De 2002 à 2006, il a été chargé des archives et de la bibliothèque diocésaine à l'évêché de Bourg-en-Bresse et confesseur à Bourgoin-Jallieu durant cinq ans à partir de 2005. Peu à peu ses activités et ses forces se sont réduites et bien que sa présence soit souhaitée, il a dû, à la suite d'une chute quitter non sans difficultés Ars en décembre 2017. Il est arrivé alors à la fraternité d'Angers, s'y adaptant petit à petit, heureux parmi ses frères. Son état de santé lui a fait franchir une autre étape : son entrée à l'EHPAD Saint-François le 14 septembre 2020.

Il vient de faire le passage vers le Seigneur après une vie bien remplie. Unis à la peine et à la prière de sa famille et de ses nombreux amis, nos remerciements envers les frères et vers les personnes qui ont accompagné dans la dernière étape de sa vie à Ars et à Angers. Rendons grâce à Dieu pour ce que le Seigneur lui a permis de vivre, donné sans réserve à ses services à travers les divers traits de sa personnalité et son attachement à ses convictions.



Sœur Bernadette de l'Immaculée (Marie-Cécile Joye), Dominicaine du Coeur Immaculé de Marie, est décédée samedi 16 octobre 2021, après 61 ans de Profession religieuse.

La célébration de ses funérailles a eu lieu le mercredi 20 octobre à la co-cathédrale Notre-Dame, suivie de l'inhumation au cimetière de Bourg.

Témoignage des Dominicaines du Coeur Immaculé de Marie

Notre sœur Bernadette, de l'Immaculée, est née en Suisse, dans le canton de Fribourg ; le 1^{er} mars 1932, dans une fratrie de 9 enfants ; profondément chrétienne. Prévenue de l'appel du Christ à « tout quitter pour Le suivre », elle y répondra, ardemment, sans jamais plus regarder en arrière. Elle fait connaissance avec notre communauté Dominicaine, à Lyon,

où elle est venue travailler. En 1957, elle est accueillie à Bourg, à la Maison Mère, En 1958 - année du 100^e anniversaire des apparitions de la Vierge Marie à Lourdes - le 11 février, elle reçoit avec l'Habit blanc, le nom de Sœur Bernadette de l'Immaculée.

Elle choisit - elle demande expressément - d'être accueillie comme « sœur converse », c'est-à-dire toute vouée – et uniquement - aux travaux de l'intérieur, par amour de Jésus, pour servir la communauté, et ses soeurs qui allaient soigner à domicile ; consciente – dans la foi - de travailler ainsi au Salut des âmes Dix longues années enveloppées de silence ; dans l'oubli de soi, la patience, l'humilité apprises, jour après jour, « du Christ Lui-même » comme elle le dira plus tard ; dans une vie de prière intense, communautaire et personnelle.

Puis Il lui fallut accepter de conduire les novices, à la suite du Christ ; puis d'être prieure de la communauté de Bourg. Sa puissance d'écoute, sa compassion, sa miséricorde faisait d'elle un être de paix, d'unité, dans la communauté ; et au dehors, auprès des malades soignés ou visités. Elle savait encourager les jeunes soeurs, avec beaucoup de bienveillance : « Jésus est là, avec vous dans l'épreuve, vous n'êtes pas seule. Il marche devant, Il a souffert avant vous, et pour vous ».

Elle est entrée avec lucidité dans cette dernière étape de sa vieillesse ; elle l'a reçue de Dieu, comme elle l'a exprimé à une jeune sœur : « Je ne peux plus faire ce que je faisais. C'est là que le Seigneur nous demande de nous abandonner. Il nous fait comprendre qu'il faut Le laisser faire. C'est une grâce de s'en rendre compte. Ça nous dépouille. C'est difficile car on a beaucoup de difficultés à lâcher... Je crois que c'est une grâce car ça nous prépare à passer de l'autre côté quand le Seigneur viendra nous chercher. C'est un dépouillement qui se fait en douceur, et en communauté, avec toutes mes soeurs, pas comme une personne qui vit seule. C'est Jésus qui prend, qui vient se servir chez nous car Il voit bien que nous, on ne peut plus se débrouiller. Mais quand on a accepté ça, on retrouve la paix. Laisser faire Jésus, c'est lui donner la liberté de prendre ce qu'Il veut nous prendre ». Les limites physiques se sont imposées encore plus... jusqu'à la dépendance en tout... Toutes, nous l'avons servie - en la suivant - un jour après l'autre... ponctué de courts échanges, où nous quêtions d'elle « encore une parole de Dieu ».

Récemment, après avoir reçu la Communion, elle dit : « Il faut cultiver le Silence pour entendre Jésus qui nous parle, car ce n'est pas facile de L'entendre. Jésus nous parle à travers le cœur, quotidiennement. »

L'été dernier : « Le Saint Sacrement est premier, parce que c'est le plus important pour chacune et pour toutes. Il ne faut pas aller chercher le Seigneur à droite et à gauche ; mais dans une intensité plus grande de ce que nous faisons. Il est là, Il est à notre porte et c'est Lui qui nous guide ». Samedi 16 octobre, le jour même de sa mort, « Sr Bernadette, qu'avez-vous dans votre cœur ? - JESUS... seul »

M. Pierre Gallion, frère du P. Joseph Gallion et résident à l'Ehpad de Seillon Repos, décédé le 18 octobre 2021, à l'âge de 78 ans. Ses obsèques ont été célébrées vendredi 22 octobre en l'église de Feillens.

Le diocèse prie pour ces défunts, pour leurs familles, leurs communautés et leurs proches.

Messes pour les défunts

Messes pour les défunts

2 novembre

Selon une sainte tradition répandue dans un grand nombre de paroisses, la commémoration des fidèles défunts du lendemain de la Toussaint est l'occasion de prier pour les défunts de l'année écoulée en invitant leurs familles, en leur remettant un signe de la prière de la communauté chrétienne et en leur proposant de faire célébrer une Messe pour leur défunt et leur famille.

21 novembre : Messe pour les bien-faiteurs du diocèse

Depuis 2012, a été instituée chaque 21 novembre, en la fête de la Présentation de Marie, la célébration d'une Messe à l'intention des bien-faiteurs défunts du diocèse et des paroisses.

Une messe à cette intention sera célébrée par Mgr Roland ou un prêtre qu'il délèguera. Cette information sera disponible sur le site diocésain dans les prochains jours.

Une Messe doit également être célébrée dans chaque groupement paroissial, par le curé ou par un autre prêtre sous la responsabilité du curé ; cette Messe est annoncée et inscrite sur la feuille paroissiale le dimanche précédent le 21 novembre. L'offrande de Messe est prise sur la quête du jour ou sur les quêtes des funérailles du mois de novembre.

Intentions et offrandes de Messe

Les Directives diocésaines sur les intentions et les offrandes de Messe, promulguées en mars 2012 (EPA 2012, n°3, Mars, p. 17-20) encouragent la célébration de Messes à l'intention des défunts :

« Lors des obsèques, les membres de la famille et ceux qui tiennent à manifester leur charité pour le défunt sont encouragés à faire célébrer des Messes pour le repos de son âme (huitaine, quarantaine, anniversaire). On annoncera qu'une partie des offrandes recueillies servira à offrir des Messes à l'intention du défunt (deux intentions, si possible). Dans tous les cas, on essaiera d'avertir la famille de la célébration des Messes demandées » (p. 19, n°2.11).

Une annexe des mêmes Directives propose l'exemple de monition suivant :

« A côté du cercueil se trouvent des corbeilles destinées à recevoir votre offrande. Cette offrande permet à la paroisse d'entretenir cette église et de faire face aux charges qui sont les siennes. Une partie de cette offrande sera prélevée pour faire célébrer des Messes à l'intention du défunt. Demander que des Messes soient offertes pour que Dieu l'accueille en sa Maison, c'est offrir pour lui la plus grande des prières de l'Église, c'est manifester notre foi en la vie éternelle, c'est aussi garder

bien vivant dans notre communauté le souvenir de celui qui nous a quittés ».

Les mêmes Directives rappellent (EPA 2012, mars, p. 17, n°1.03, 1.04, 1.06) :

« L'Église encourage cette pratique, parce qu'elle stimule la charité des fidèles : pour le Christ qui se donne dans l'Eucharistie, pour les vivants et les défunts qui sont l'objet des intentions, pour les prêtres qui appliquent la Messe et pour ceux auprès desquels ils exercent leur ministère. »

« Les offrandes de messes ne doivent pas être considérées comme un complément du Traitement des prêtres. Elles constituent néanmoins une ressource ordinaire, liée à leur ministère ou à la solidarité sacerdotale. »

« Même sans avoir reçu d'offrande, il est recommandé aux prêtres de célébrer la Messe aux intentions des fidèles, surtout ceux qui sont dans le besoin (canon 945, § 2). »

Informations diocésaines

Coordonnées

Le Père Marcel **CONTET** a rejoint l'EHPAD Seillon Repos le mardi 5 octobre dernier.

Ses nouvelles coordonnées :
Seillon Repos
1070, chemin des Carronnières
01960 Péronnas
Studio 405
04 74 32 88 62.



Personnel du diocèse

Mme Isabelle GNAHORE, comptable à l'évêché et à la Maison Jean-Marie Vianney depuis 2016, a cessé ses fonctions au mois d'octobre. Nous lui adressons tous nos vœux pour son installation en République Dominicaine !

Nouvelle traduction du Missel Romain

L'editio tertia typica du Missel romain, en vigueur aujourd'hui dans l'église catholique de rite latin, a été publiée en 2002. C'est elle qui a fait l'objet d'une nouvelle traduction, remplaçant la précédente qui datait de 1970.

Cette nouvelle traduction entre en vigueur dans tous les diocèses francophones le 1^{er} dimanche de l'Avent, 28 novembre 2021.

Les nouveaux missels seront disponibles à la Procure Notre-Dame dans les prochains jours.

Pour accompagner les fidèles dans cette nouvelle traduction, le diocèse propose un dépliant qui répertorie les principaux changements pour l'assemblée. Il sera envoyé aux paroisses et disponible en ligne.

Journée mondiale des pauvres et journée du Secours Catholique

Cette année, le Pape François pour la 5^e journée mondiale des pauvres du 14 novembre prochain nous invite à recevoir « les pauvres comme sacrement du Christ » et d'avoir une intention particulière pour eux. Le dimanche suivant, le 21 novembre, aura lieu la journée nationale du Secours Catholique Caritas France et sa collecte. Ces deux rendez-vous peuvent éveiller à mettre au cœur du

cheminement de nos communautés les personnes avec une vie difficile, précaire. Dans nos diocèses, au sein de nos paroisses, mouvements et services, une attention particulière reste vive pour que notre Eglise continue à être présente aux plus pauvres. Ces journées restent un appel pour qu'au quotidien de nos vies nous ayons ce souci, même si nous savons que regarder vers le pauvre est toujours difficile. Mais, il est plus que jamais nécessaire pour donner à notre vie personnelle et sociale la bonne direction.

+ Jean-Paul Gusching
Evêque de Verdun

Recherche de bénévoles

Vous avez des compétences en comptabilité, contrôle de gestion, systèmes bancaires... et du temps à consacrer à l'Eglise ? Pour avancer sur les préconisations de l'audit CEF d'amélioration de la précision et de la qualité des données financières des paroisses et du diocèse, l'équipe comptable a besoin du soutien de bénévoles, par exemple retraités :

- Comptables en appui pour des opérations courantes
- Contrôleurs de gestion pour aider à faire évoluer les outils et processus

N'hésitez pas à contacter Marie-Cécile FURZAC (mariececile.furzac@belley-ars.fr). Merci d'avance pour cet appui précieux !

Annuaire et calendrier liturgique

L'annuaire 2022 du diocèse de Belley-Ars est actuellement en vente dans les librairies chargées de la diffusion :

- La Procure – Notre Dame
16, rue Notre-Dame
Bourg-en-Bresse
04 74 22 41 16
librairie.bourg@laprocure.com
- Magasin du Sanctuaire d'Ars
451, rue Jean-Marie Vianney
Ars-sur-Formans
04 74 08 17 29
magasin.ars@belley-ars.fr

Le calendrier liturgique de la province ecclésiastique de Lyon le sera dans quelques jours.

Les prêtres aînés qui auraient de la difficulté à se procurer l'annuaire et le calendrier liturgique peuvent s'adresser à la chancellerie ou à l'équipe d'accompagnement des prêtres aînés. Dans les semaines à venir, un annuaire sera remis aux curés et aux responsables de service diocésain pour l'usage de leur groupement paroissial ou de leur service : pour se procurer des exemplaires supplémentaires, s'adresser aux librairies diocésaines.

Mission Lourdes

Les chapelains du Sanctuaire de Lourdes viennent parcourir le diocèse pour une mission. C'est une « nouvelle » découverte et façon de partager les joies et les grâces de Lourdes.

Les chapelains de Lourdes viennent à notre rencontre dans notre diocèse du vendredi 26 au dimanche 28 novembre 2021, pour un temps de mission. Au programme : temps de prières, sacrement de réconciliation, temps de catéchèse, geste de l'eau avec celle de la source découverte par Bernadette et bien d'autres rencontres...

Pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer à Lourdes se sera l'occasion d'être en lien avec Marie, Ste Bernadette de Lourdes et son message ; et pour ceux qui ont eu la chance de pouvoir s'y rendre ce sera l'occasion de témoigner et de vivre un « après-pèlerinage ».

Programme

Vendredi 26 : paroisse de Meillonas

Mission à la Maison de retraite St-Joseph Jasseron

17h30 - 19h : Intervention à la salle paroissiale de Meillonas auprès des enfants du caté (CE1 à 6^e) sur le thème du message de Lourdes

19h - 19h45 : Repas partagé

20h : Intervention auprès des paroissiens à l'église de Meillonas
18 • EPA Novembre 2021

sur le thème du Sacrement du Pardon & Geste de l'eau

21h30 : Veillée de prières animée par le groupe de prières du Groupement, Sacrement de réconciliation

Samedi 27 novembre : paroisse de Ferney

Rencontre avec les enfants et les jeunes

14h 30 : EHPAD Tougin

16h – 18h : Eglise de Ferney, Chemin de Croix & Signe de l'eau,

18h30 : Messe anticipée.

20h00 : temps de prière

Dimanche 28 novembre : paroisse de Reyrieux et Sanctuaire d'Ars

Messe dominicale à Reyrieux

Repas partagé à la salle paroissiale

Après-midi au Sanctuaire d'Ars

Chacun peut se rendre là où il veut. Ces trois jours sont organisés en lien étroit avec l'Hospitalité de notre diocèse, qui peut organiser d'éventuels covoiturages.

Dès à présent, réservez ces dates ! Et, n'hésitez pas à inviter et faire passer cette information autour de vous...

Restauration de la cloche de Saint-Rambert

Depuis plusieurs années, la grosse cloche de l'église de Saint-Rambert-en-Bugey présentait des signes de faiblesse, et son battant menaçait de tomber. Le 5 octobre dernier, la cloche a donc été retirée du clocher.

Un camion-grue se gare le long de l'église de Saint-Rambert, le bras de 37 m se déploie, et en quelques minutes, la cloche de 800 kg est déposée, en passant par l'abat-son du clocher sous les yeux d'une classe de l'école primaire et de quelques habitants de la commune.

La cloche peut alors être inventoriée par le service Patrimoine culturel du Département de l'Ain. « Elle comporte l'inscription suivante sur deux lignes : PARRAIN MR ANTOINE DUPUY CHEVALIER DE ST LOUIS OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR MAIRE DE ST RAMBERT MARRAINE MARIE LOUISE MARTIN DAME AUGIER 1825. Une représentation de la Vierge à l'Enfant dans un médaillon et une croix ornent sa robe. Une



guirlande de feuillage rythme son pourtour. Le fondeur de cloches a pris soin d'apposer sa marque de fabrique : Louis Frèrejean à Lyon.» Son nom de baptême n'est en revanche pas connu.

Sanglée sur un camion, elle part ensuite pour l'usine Bodet Campanaire, près de Cholet, où elle sera inspectée et restaurée. Au printemps 2022, la cloche devrait retrouver son clocher, avec un nouveau battant et une belle couleur brun-doré !



D'après un article de N. Prost, Photos © Département de l'Ain / N. Prost

Agenda diocésain

Journée Terre d'espérance

6 novembre de 9h30 à 17h

à Notre-Dame des Dombes

Journée sur l'Eglise en milieu rural.

10h : Intervention de Marie-Jeanne Beguet « le monde rural dans l'Ain »

11h : Questions et débat

12h : Messe et repas

14h : « Comment annoncer Jésus-Christ dans le monde rural ? »

16h : Partage autour de la Parole de Dieu. Echanges, prière et envoi.

Sans inscription

Au service de la fraternité

13 novembre de 9h à 12h à la MJMV

Formation de la Pastorale de la Santé avec le P. Faure

Inscriptions : 04 74 32 86 56
pastoralesante@belley-ars.fr

Week-end Dieu est là !

20 et 21 novembre à Belley

Pour les jeunes de la 5^e à la 2nde

Inscriptions : paje.ain@gmail.com

Week-end lycéens à Paray-le-Monial

27 et 28 novembre

Inscriptions : paje.ain@gmail.com

Forum Wahou

27 et 28 novembre à la MJMV

Découvrir la théologie du corps.

Inscriptions : www.forumwahou.fr
pastoralesdesfamilles01@gmail.com

Journée Arc-en-Ciel

11 décembre de 9h30 à 17h à la MJMV

Pour les catéchumènes, confirmands, recommençants & accompagnateurs

Inscriptions : 04 74 32 86 56
servicespastoraux@belley-ars.fr

Sommaire

Message du Pape François pour la Journée Mondiale des Pauvres	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 2
Statuts diocésains des doyennés et des doyens	p. 3
Rapport de la CIASE	p. 8
Décès dans la famille diocéaine	p. 9
Messes pour les défunts	p. 14
Informations diocésaines	p. 16
Mission Lourdes	p. 18
Restauration de la cloche de Saint-Rambert	p. 19
Agenda diocésain	p. 20

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 1^{er} novembre 2021
Directeur de la publication : P. F. Pelletier
Rédaction et mise en page : SDPC
Crédits photos : CEF (p. 8), Famille Chapuis (p. 10), Sanctuaire d'Ars (p. 11); Dominicaines (p. 12), Diocèse de Belley-Ars
Couverture : le pape François et Mgr Roland lors de la visite ad limina, le 25 septembre 2021
Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication
31, Rue du Dr Nodet – CS 60154
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 32 86 69
communication@belley-ars.fr
catholique-belley-ars.fr